



Assemblée générale

Distr. générale
15 novembre 2016
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 17^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 20 octobre 2016, à 15 heures

Président : M. Andambi (Vice-Président) (Kenya)

Sommaire

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

- a) Commerce international et développement
- b) Système financier international et développement
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement

Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-18227X (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Djani (Indonésie), M. Andambi (Kenya), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

- a) Commerce international et développement (A/71/275 et A/71/561)**
- b) Système financier international et développement (A/71/312 et A/71/221)**
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (A/71/276)**

Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (A/71/311 et A/71/88-E/2016/68)

1. **M. Suescum** (Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED) présentant le rapport de la CNUCED sur les travaux de sa quatorzième session (TD/519) tel qu'il figure dans la note A/71/561 du Secrétaire général, dit dans un message vidéo préenregistré que lors de cette session, tenue du 17 au 22 juillet 2016, à Nairobi (Kenya), les membres ont adopté le document le plus ambitieux de la CNUCED depuis des années. Dans le document issu de cette conférence, appelé « Maafikiano de Nairobi », les participants ont pris note du nouveau contexte de développement et, en conséquence, ont adapté le programme de travail de la CNUCED à celui-ci, de façon à répondre aux nouveaux et pressants défis du commerce et du développement. Ils ont également défini les modalités à travers lesquelles la CNUCED pouvait, à la faveur de consensus, de recherches, d'analyses et d'actions de coopération technique, contribuer à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, qui ont défini le programme mondial de développement. Le suivi et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et le processus de financement du développement, dans lesquels la CNUCED joue un rôle institutionnel fondamental, y occupent une place centrale.

2. À la quatorzième session de la Conférence, les membres de la CNUCED se sont engagés à utiliser de façon à la fois pleine et ciblée le pouvoir de mobilisation de la Conférence afin de traiter des

questions principales concernant le commerce et le développement, notamment les questions nouvelles et émergentes. Ce faisant, ils ont témoigné de la reconnaissance et de la valeur généralement accordées à la pensée novatrice du secrétariat de la CNUCED. Le Maafikiano a également appelé au renforcement des Dialogues de Genève, forum qui donne à la communauté du développement l'occasion de discuter franchement et de présenter des idées qui sont la marque de cette communauté et retentissent sur l'action mondiale.

3. Avant tout, les membres ont appelé à redynamiser le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED et reconnu l'importance et le potentiel de la Conférence en tant qu'instance de formulation de politiques. On ne peut plus se contenter de perpétuer les schémas anciens. Les organes intergouvernementaux de la Conférence devraient donc rechercher des consensus plus efficaces qui soient pleinement en phase avec l'Assemblée générale et les principales activités auxquelles prend part la CNUCED. Cette évolution se reflète dans l'appel lancé dans le Maafikiano pour que les publications phares et les réunions d'experts de la Conférence formulent, à l'intention du Conseil du commerce et du développement, des recommandations concrètes qui constitueront autant de propositions pour l'Assemblée générale. Le document final a également recommandé de tenir des sessions spéciales du Conseil afin de contribuer de façon plus probante aux diverses activités de fond liées au développement. Pour que cet impact soit aussi fort que possible, il faudra que le Conseil et la Deuxième Commission se consultent plus étroitement et plus régulièrement sur les modalités les plus indiquées pour améliorer les propositions du Conseil et veiller à ce qu'elles interviennent au moment opportun et soient plus pertinentes.

4. À cette fin, il serait judicieux d'envisager des méthodes nouvelles de renforcement de la relation entre le Conseil et son principal organe de tutelle. On pourrait ainsi mener une action restreinte pour améliorer la structure du travail et les résultats du Conseil et de ses organes subsidiaires, notamment en examinant les dates des réunions à Genève et la nature et la portée des résultats des réunions intergouvernementales. Une autre voie à explorer concerne l'amélioration de la mise en œuvre des textes adoptés à New York à travers les travaux du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED à Genève. Le secrétariat de la CNUCED a des échanges réguliers avec New York dans le cadre de

ses activités ordinaires. Le Maafikiano de Nairobi souligne que les membres devraient essayer prioritairement de gagner en efficacité dans les actions conduites au niveau intergouvernemental.

5. **M. Trepelkov** (Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales) présentant les rapports du Secrétaire général sur le suivi des conférences internationales sur le financement du développement (A/71/311) et le système financier international et le développement (A/71/312), dit que ces documents donnent un aperçu des mesures prises pour assurer le suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Plusieurs initiatives transversales ont été lancées au cours de l'année écoulée, dont le lancement du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures. L'Organisation internationale du travail et la Banque mondiale ont également initié un programme conjoint concernant la réalisation de la protection sociale universelle.

6. Au titre de l'appui aux financements publics internes, la communauté internationale prend des mesures afin d'assurer l'accès à l'information sur la propriété effective et d'exiger de chaque pays des rapports sur les comptes d'entreprises multinationales. Le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement a mis en place une plateforme facilitant l'action interinstitutionnelle sur les flux financiers illicites.

7. Le Programme d'action d'Addis-Abeba contient des engagements pour élargir la mobilisation des financements publics internationaux, mais de nombreux donateurs sont loin d'atteindre l'objectif fixé par les Nations Unies. De même, l'accroissement des allocations de fonds des investisseurs institutionnels en faveur du développement durable fait l'objet d'un grand intérêt, mais ces innovations sont loin d'être intégrées par les marchés financiers. En outre, les modalités d'adaptation des incitations à l'investissement aux exigences du développement durable suscitent bien des questions. Comme cela a été préconisé dans le Plan d'action d'Addis-Abeba, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement se penche sur les stimulants dans les marchés des capitaux et les obstacles qui se dressent face à l'expansion de

l'investissement à des fins de développement durable. Des actions sont également conduites pour stopper le déclin des transactions menées à travers des correspondants bancaires, qui peut avoir des répercussions négatives sur les envois de fonds et l'accès aux services financiers.

8. Le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales a lancé la préparation du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions et de son annexe en ligne. Grâce aux compétences techniques de plus de 50 organismes membres du Groupe de réflexion, un travail de fond est engagé comme cela apparaît clairement dans les neuf chapitres du rapport.

9. **M^{me} Mashayekhi** (Chef du Service des négociations commerciales et de la diplomatie commerciale de la CNUCED) présentant le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/71/275), dit que le commerce mondial, qui avait atteint des sommets, semble dans une phase de ralentissement après le recul des échanges associés aux chaînes de valeur mondiales, notamment en relation avec les taux de croissances du produit intérieur brut (PIB). Cela pourrait représenter une évolution plus fondamentale dans la structure du commerce mondial.

10. À en juger par ce sombre tableau, les pays et la communauté internationale doivent prendre des mesures immédiatement et en toute connaissance de cause, sachant que les retombées positives du commerce sur le développement ne se matérialisent pas du jour au lendemain. La quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a permis d'établir un consensus international sur les grandes orientations qui sont décisives pour transformer les décisions en actions concrètes et réaliser les objectifs de développement durable. À cet égard, le rapport du Secrétaire général montre bien qu'il faut élaborer et favoriser des stratégies nationales de développement basées sur la réorientation du commerce international. Une des stratégies envisageables est liée au potentiel des chaînes de valeur mondiales dans l'accélération de l'industrialisation. Dans certains cas, le commerce lié à certaines chaînes de valeur produit une industrialisation « étroite » dans laquelle un pays se spécialise dans des activités à faible niveau de compétences et de productivité qui sont conformes à ses avantages comparatifs. Les mesures qui peuvent

être prises en matière de technologie et d'innovation, de recyclage et de perfectionnement, peuvent se justifier dans de tels cas, car elles permettent de passer à des activités à forte valeur ajoutée et de promouvoir la diversification et la modernisation de l'économie.

11. La portée de l'économie et du commerce des services s'est amplifiée. L'économie numérique est également en plein essor. Le commerce des services a mieux résisté que celui des marchandises, y compris dans les pays les moins avancés. Les services ont également constitué un moteur clef du commerce, puisqu'ils ont dynamisé l'agriculture et l'industrie manufacturière. Ils représentent 46 % de l'emploi dans le monde. La valeur ajoutée des services constitue presque 60 % des exportations brutes des pays développés et plus de 40 % de celles des pays en développement et en transition. Ainsi, les services, lorsqu'ils sont efficaces et fonctionnent correctement, notamment dans l'infrastructure, les entreprises et les services professionnels, sont indispensables à la production et au commerce. Plus largement, ils jouent également un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable car ils facilitent l'accès de la population, des microentreprises et des petites et moyennes entreprises aux services essentiels et infrastructurels tels que l'énergie, les transports et les finances.

12. L'accord sur l'élimination des subventions agricoles à l'exportation, conclu à la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a été le premier accord multilatéral sur l'agriculture adopté sous les auspices de l'OMC. Cette conférence a aussi permis de proroger jusqu'à 2030 la dérogation concernant les services au bénéfice des pays les moins avancés, ce qui a fait bénéficier les services et fournisseurs de services de ces pays d'un traitement préférentiel de valeur commerciale sur les marchés d'exportation. Cependant, l'incertitude prévaut puisque les membres de l'OMC n'ont pas réussi à s'entendre sur la voie à suivre dans les négociations du Cycle de Doha pour le développement.

13. Des processus parallèles d'intégration dans le cadre de configurations plurilatérales et régionales ont pesé de plus en plus sur les activités multilatérales. Les accords commerciaux régionaux à grande échelle de nouvelle génération doivent compléter et appuyer le système commercial multilatéral et ainsi créer un environnement favorable à tous les pays. Le rapport propose d'élargir l'adoption d'une approche basée sur

des règles souples qui permettra aux pays de clarifier certaines questions, d'engager un dialogue avec d'autres acteurs, de renforcer les capacités nationales et de mettre en place des accords de coopération avant d'adopter formellement des règles strictes.

14. **M^{me} Blankenburg** (Chef du service de la dette et du financement du développement de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED) présentant le rapport du Secrétaire général sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement (A/71/276), dit que la CNUCED concentre son action sur le renforcement et la poursuite des efforts d'analyse actualisée des politiques et de renforcement des capacités concernant les questions liées à la dette. Le rapport devrait contribuer à progresser davantage afin d'atténuer les problèmes de la dette.

15. Entre 2000 et 2008, les indicateurs ont été positifs avec des taux d'endettement par rapport au PIB en recul de 36 % en 2000 à 22 % en 2008, tandis que le ratio service de la dette-exportations des pays en développement baissait de 22 % à 9 %. Les indicateurs de la dette ont affiché des progrès remarquables dans nombre de pays. On constate une évolution à la baisse depuis 2009. Les taux de croissance des exportations ont diminué, passant de plus de 16 % par an à seulement 6 % après la crise financière mondiale. On a également assisté à une dégradation progressive des ratios et des indicateurs de la dette dans quasiment tous les pays en développement, bien que les performances aient varié selon les pays et les régions. À l'exception de certains pays, le tableau n'est pas encore suffisamment sombre pour que soient prises des mesures d'urgence, mais des problèmes de plus en plus graves se posent.

16. Le groupe des petits États insulaires en développement est le seul dont la situation s'est dégradée pendant toute la période 2000-2015. Le stock total de la dette de ces pays s'est alourdi pour atteindre un peu plus de 50 milliards de dollars contre un peu plus de 10 milliards de dollars en 2000. Quant au ratio dette-PIB de ce groupe de pays, il est passé de 40 % à plus de 80 % au cours de la période considérée.

17. La situation des pays les moins avancés (PMA) est comparable à celle des autres pays en développement. Ils ont fait des progrès relativement rapides juste avant la crise, avant de voir leur situation se dégrader progressivement à partir de 2009. Certains

PMA d'Afrique subsaharienne ont dû faire de plus en plus appel à l'émission d'obligations souveraines sur les marchés financiers internationaux. Plusieurs pays qui ont levé des obligations dans des conditions favorables marquées par une forte demande doivent aujourd'hui faire face à des taux élevés qui les mettent en grande difficulté.

18. La soutenabilité de la dette extérieure des pays en développement dépend non seulement de l'évolution de l'encours total et du service de la dette par rapport à la croissance et aux résultats à l'exportation, mais aussi de sa composition. Les principaux facteurs analysés dans le rapport portent sur le passage d'une dette garantie par l'État à une dette financée par le privé. Ainsi, la part de la dette extérieure publique et garantie par l'État détenue par des créanciers privés représentait 41 % du total en 2000, mais elle a grimpé à plus de 60 % en 2015. On a également constaté une progression importante de la part de la dette privée non garantie dans l'encours total de la dette extérieure à long terme.

19. Bien que les flux d'aide publique au développement (APD) aient augmenté, notamment dans les pays les plus pauvres, les donateurs sont encore loin de répondre à leurs obligations. L'APD doit continuer à aller au développement, en particulier à l'atténuation de la pauvreté.

20. La deuxième partie du rapport récapitule les problèmes de soutenabilité de la dette dans les pays en développement, qui ont de plus en plus recours aux marchés obligataires intérieurs et à la dette publique intérieure. Les données relatives à cette question sont très insuffisantes. On considère que l'évolution vers la dette publique intérieure est avantageuse dans ces pays car ils peuvent ainsi transférer les risques vers les prêteurs internationaux et réduire leur exposition à la volatilité des risques de change. Dans plusieurs pays en développement, la tentation a été grande de procéder ainsi. Ce schéma fonctionne tant qu'il existe suffisamment de prêteurs internationaux à la recherche de taux de rendement supérieurs sur les marchés des pays en développement. C'est ce qu'il s'est passé jusqu'à récemment à la suite de la crise économique, mais la présence croissante d'investisseurs étrangers dans les marchés obligataires intérieurs est porteuse de grands risques. S'il élargit la base des investisseurs, l'appétit des investisseurs non résidents pour la dette intérieure suit une logique différente de celle des investisseurs locaux.

21. Les pays en développement peuvent également échanger une protection face à une forte volatilité des taux de change contre des échéances plus souples. Dans les pays en développement pauvres, les institutions financières publiques n'ont souvent pas la capacité d'émettre des prêts à long terme. Elles se trouvent donc rapidement confrontées à des risques liées aux échéances de la dette et sont obligées de rééchelonner les prêts à long terme qu'elles ne peuvent pas renouveler à court terme. Souvent, une grande partie de la dette intérieure n'est pas indexée sur l'inflation, ce qui pousse les gouvernements à monétiser les déficits budgétaires, tirant l'inflation à la hausse. En définitive, de tels arrangements peuvent être fiables dans les pays en développement affichant des niveaux relativement élevés de productivité et disposant de marchés financiers profonds. Ils sont inopérants dans les pays pauvres qui ont recours de plus en plus à la dette publique intérieure.

22. Un autre sujet de préoccupation est la croissance de l'endettement privé, notamment l'endettement accru des institutions non financières. Cet endettement, pour lequel la plupart des données disponibles concernent des pays émergents et des grands pays en développement, a plus que triplé, passant de 7 600 milliards de dollars à la fin de 2008 à 24 500 milliards de dollars au premier trimestre de 2016, du fait de la très grande volatilité des flux de capitaux et des flux nets de capitaux vers certains pays en développement. Le principal problème est que pendant les deux dernières années, la tendance a été négative dans une conjoncture marquée par un grand endettement. Le fardeau de la dette des pays en développement s'est beaucoup alourdi et il devrait s'aggraver encore plus. Les pays développés connaissent une situation similaire. La dette privée et la dette des ménages sont préoccupantes dans quelques pays de l'Asie du Sud et de l'Est, mais elle passe inaperçue car elle touche surtout les secteurs du microfinancement.

23. Le problème de fond est que l'environnement économique mondial est moins favorable au financement par les pays en développement de la dette à des fins de développement durable. Cette situation a des implications directes sur le suivi du financement du développement et la mise en œuvre du Programme 2030, compte tenu des déficits considérables de financement. Le financement public interne est une source importante pour la mise en œuvre du suivi du

financement du développement, mais la soutenabilité de la dette et les questions qui s'y rapportent dans le contexte des pays en développement laissent supposer que faute de porter une attention systématique à ces questions et d'en atténuer les effets, il sera très difficile de réaliser le Programme 2030 comme prévu.

24. Il faut consentir des efforts de façon concertée pour améliorer la disponibilité et la qualité des données et, ainsi, faciliter, le cas échéant, la restructuration de la dette souveraine avec plus de transparence. Il faut en outre accorder la plus grande attention à l'APD, à son utilisation et à sa définition. La communauté internationale doit se pencher sur les modalités de mise en place, là où cela sera nécessaire, de nouvelles formes d'allègement de la dette des pays les plus pauvres.

25. **M^{me} Auearechit** (Thaïlande) parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe est fermement convaincu que le Programme d'action d'Addis-Abeba est partie intégrante de la mise en œuvre du Programme 2030. Celui-ci ne pourra être réalisé sans un financement adéquat et une bonne mobilisation des ressources. Les points de l'ordre du jour qui sont actuellement discutés, dont le commerce international, le système financier international et la soutenabilité de la dette extérieure, sont des volets essentiels du Plan d'action d'Addis-Abeba.

26. Les pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont décaissé 131,6 milliards de dollars d'APD en 2015, soit 6,9 % de plus qu'en 2014, mais le ratio global APD-Revenu national brut (RNB) de ce groupe de pays est demeuré constant, à 0,3 %, c'est-à-dire bien en deçà de l'objectif de 0,7 % fixé par les Nations Unies. La coopération Nord-Sud reste le canal privilégié de financement du développement. Les fournisseurs d'APD qui n'ont pas rempli leurs obligations devraient fournir davantage d'efforts en ce sens.

27. Les autres problèmes qui ont affecté la croissance économique et freiné la mise en œuvre efficace du Programme 2030 sont notamment la faiblesse prolongée de la reprise économique mondiale, le net déclin des exportations de produits de base, la volatilité des marchés financiers, les taux de chômage élevés et la hausse du poids de la dette privée et publique dans de nombreux pays en développement. Aujourd'hui plus que jamais, il faut des politiques

macroéconomiques plus cohérentes et mieux coordonnées.

28. Il importe aussi de promouvoir et de renforcer le système commercial multilatéral pour le rendre à la fois juste, équilibré, ouvert, inclusif, non-discriminatoire, transparent, équitable, réglementé et prévisible, et permettre aux pays en développement d'être des acteurs décisifs du commerce mondial. Le Groupe appelle à la conclusion en temps voulu du Cycle de Doha pour le développement et à la facilitation de l'accès à l'OMC, notamment pour les pays en développement. Il salue la tenue, à Nairobi, de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Pour tirer le meilleur parti du potentiel de développement que recèle le commerce, il est vital de renforcer la complémentarité entre l'action de la CNUCED, celle de l'OMC et celle des divers organismes compétents des Nations Unies.

29. Pour élargir l'influence et la participation des pays en développement à la prise de décision économique internationale, l'établissement de normes et la gouvernance économique mondiale, qui sont nécessaires à la réalisation d'une croissance bénéficiant à tous, le Groupe appelle à la pleine mise en œuvre de la formule des quotes-parts de 2010 et des réformes de gouvernance du Fonds monétaire international (FMI), ainsi qu'à l'achèvement de la quinzième révision complète des quotes-parts, grâce notamment à une nouvelle formule qui orienterait davantage les quotes-parts vers les marchés des pays émergents et des pays en développement dynamiques tout en protégeant celles des pays les plus pauvres. Le Groupe appuie également l'examen des quotes-parts du Groupe de la Banque mondiale, qui vise à établir une répartition équitable des votes entre les pays en développement, les pays en transition et les pays développés tout en protégeant les pays les plus pauvres.

30. Le Groupe se préoccupe de la crise actuelle de la dette, qui a en particulier gravement touché les pays pauvres très endettés et sapé leurs efforts en matière de développement durable. Il serait parfaitement indiqué de mettre en place une assistance adaptée aux besoins des pays en développement vulnérables, notamment des politiques coordonnées de facilitation du financement, d'allègement, de restructuration et de gestion avisée de la dette. Le Groupe appuie les efforts conjoints déployés par les débiteurs et les créanciers pour résoudre mutuellement leurs problèmes respectifs. Il salue également l'action du FMI et du Groupe de la

Banque mondiale pour promouvoir la soutenabilité et la restructuration en temps voulu et de façon ordonnée de la dette et traiter les problèmes potentiels de défaut de paiement dans le cadre d'une restructuration de la dette souveraine.

31. La Groupe se félicite du lancement du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et note que les conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental n'ont pas permis de faire face aux obstacles et problèmes posés dans ce domaine. Elles n'ont également pas dégagé des orientations pour que la communauté internationale puisse intervenir, notamment du point de vue de l'appui des pays développés aux pays en développement. Le Groupe appelle donc à renforcer davantage le Forum en tant que mécanisme principal de suivi des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement.

32. **M. Raja Zaib Shah** (Malaisie) prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que le commerce international a beaucoup ralenti ces dernières années. En 2015, le volume d'échange de marchandises a augmenté de seulement 1,5 %, soit le rythme le plus lent depuis la crise économique mondiale. Entre 2012 et 2015, le taux de croissance annuel du commerce de marchandises est resté inférieur à 3,1 %.

33. Dans ce contexte d'incertitudes mondiales, les pays membres de l'ASEAN ont néanmoins relativement bien résisté. Ils ont réalisé des progrès importants et connaissent une période de prospérité, puisque leur PIB cumulé a presque doublé depuis 2007. Il est aujourd'hui de 2 500 milliards de dollars. Le PIB par habitant moyen a augmenté de presque 80 % et dépasse actuellement 4 000 dollars.

34. La région de l'ASEAN demeure une destination importante pour les investissements étrangers directs (IED) puisqu'elle a reçu environ 16 % du montant total des IED destinés aux pays en développement, soit 120 milliards de dollars en 2015. Dans le secteur manufacturier, les finances, l'infrastructure et dans d'autres services, les entreprises multinationales étrangères poursuivent leur expansion dans la région. Les entreprises de la région ont également continué à renforcer à la fois l'investissement intrarégional et la part de la région dans les IED.

35. La libéralisation et la facilitation des échanges régionaux ont largement contribué à libérer encore plus le mouvement des marchandises dans la région. Avec l'élimination de la plupart des tarifs douaniers, l'ASEAN réaffirme son engagement à traiter les barrières non-tarifaires au commerce et à accorder toute la priorité aux actions de facilitation des échanges afin d'établir dans la région un environnement commercial transparent, prévisible et réglementé.

36. Si les microentreprises et les petites et moyennes entreprises des pays de l'ASEAN sont des acteurs économiques importants qui contribuent largement à l'investissement, à l'emploi et au PIB, elles sont peu informées sur les modalités et les exigences internationales relatives à l'accès aux marchés. Faute d'expertise technique, elles ne participent pas à la chaîne mondiale de valeurs et leur contribution aux exportations demeure limitée. Les plateformes d'information et les programmes de renforcement des capacités qu'offre la communauté internationale peuvent permettre à ces entreprises d'accéder plus facilement aux marchés.

37. La création de la Communauté économique de l'ASEAN en 2015 a largement contribué au renforcement du développement économique et à l'expansion des échanges et de l'investissement dans la région et hors de celle-ci. L'Association réaffirme son attachement à la poursuite du renforcement de l'intégration économique au cours des 10 prochaines années dans le cadre du Plan 2025 de la Communauté économique de l'ASEAN. En 2016, première année de fonctionnement de la Communauté économique, les efforts ont porté sur la mise en œuvre des quelques mesures encore pendantes qui avaient été décidées en 2015.

38. À la quarante-huitième Réunion des ministres de l'économie de l'ASEAN, qui s'est tenue en août 2016 dans la République démocratique populaire lao, les ministres ont examiné les progrès accomplis dans l'approfondissement de l'intégration entre tous les pays membres, notamment en ce qui concerne le commerce des biens et des services et l'investissement. Ils sont convenus de tenir des consultations annuelles avec leurs homologues partenaires du Dialogue de l'ASEAN afin de renforcer les partenariats économiques entre les pays membres de l'Association et les autres pays dans le cadre de la stratégie de

l'ASEAN visant à assurer la pleine intégration dans l'économie mondiale.

39. **M. Rattray** (Jamaïque) parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la fin de la première année de mise en œuvre du Programme 2030 constitue un moment de vérité. Il est tout à fait clair que « l'avenir que nous voulons » sera un vœu pieux si nous nous bornons à proclamer l'importance du commerce international en tant que moteur de la croissance économique et de la création d'emplois ou à appeler, entre autres, à la régulation financière, à la coopération internationale en matière fiscale et à la réforme de la gouvernance des institutions financières internationales.

40. Les rapports du Secrétaire général sur les questions de politiques macroéconomique et de financement du développement dessinent un tableau complexe de la situation actuelle de l'économie mondiale, qui évolue rapidement bien qu'elle ait pâti de façon persistante des effets de la récente crise économique mondiale. La demande mondiale demeure déprimée, la croissance de la productivité est lente et le commerce international reste atone. Pour réussir à s'adapter à un environnement plus difficile, il faut changer les mentalités et les approches.

41. Les petits États insulaires en développement des Caraïbes sont familiers de ces évolutions de l'économie mondiale. Ces pays, qui exportent des produits de base et s'appuient aussi sur les services, sont pleinement exposés aux soubresauts de l'économie mondiale et les risques qu'ils doivent affronter sont exacerbés par leurs caractéristiques structurels, notamment leur petite taille, leurs capacités productives limitées et l'étroitesse de leur base économique. Les effets multiples de ces caractéristiques sur les économies de ces pays se manifestent à travers l'insoutenabilité de leur dette, la faiblesse de leur taux de croissance et leur haut degré de vulnérabilité aux chocs économiques et environnementaux externes.

42. Les questions qui préoccupent tout particulièrement les pays membres de la CARICOM sont la soutenabilité de la dette, les implications de la classification des pays à revenu intermédiaire et la décision des grandes banques internationales de mettre un terme aux relations de leurs banques correspondantes avec les institutions bancaires nationales, notamment dans les Caraïbes.

43. La CARICOM se distingue fâcheusement comme étant une des régions les plus endettées du monde, avec

des ratios dette-PIB qui se sont dégradés encore plus depuis la crise financière mondiale. L'endettement élevé des pays membres a fait chuter les niveaux d'investissement privé, situation aggravée pour la plupart de ces pays par leur inaccessibilité aux financements concessionnels des institutions financières internationales. De ce fait, les crédits sont obtenus à des taux d'intérêt élevés, ce qui alourdit davantage l'endettement.

44. En outre, la classification « pays à revenu intermédiaire » masque la persistance des problèmes de développement que ces pays connaissent. Si cette caractérisation rend compte des progrès que ces pays ont accomplis grâce à leurs efforts de développement, elle a l'inconvénient de limiter l'accès à l'appui dont ils ont besoin auprès de la communauté internationale.

45. Dans le discours qu'il a récemment prononcé devant l'Assemblée générale, le Premier Ministre jamaïcain a annoncé avec emphase qu'il était temps que les membres de la communauté internationale se rejoignent autour d'une initiative en faveur des pays à revenu intermédiaire très endettés, sachant que les pays très endettés qui sont sujets à des vulnérabilités structurelles non diversifiables telles que leur petite taille ou leur exposition aux effets des changements climatiques, mais qui ont assuré le service de leur dette en toute responsabilité, devraient bénéficier d'une assistance ciblée dans les domaines de l'investissement, du commerce, du transfert de technologie, de la sécurité et de l'énergie.

46. Pour bénéficier de cette initiative, un pays ne doit pas seulement être à revenu intermédiaire et très endetté. Il doit aussi avoir apporté la preuve des réformes économiques, fiscales et sociales qu'il aura déjà conduites dans le cadre de programmes financés avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale. L'aspect collectif du problème est tel que l'initiative en question ne contrariera pas le système international. Cependant, l'assistance fournie dans ce cadre permettra dans un proche avenir à plus de pays éligibles de contribuer davantage au système international.

47. L'autre sujet de préoccupation concerne la décision prise par de grandes banques internationales de mettre un terme aux relations de leurs banques correspondantes avec les institutions bancaires nationales. Cette décision contrarie fortement l'activité économique dans les pays membres de la CARICOM.

Son impact a été particulièrement catastrophique dans les pays qui comptent peu de banques nationales et qui sont fortement dépendants des services internationaux.

48. Pour que les pays de la CARICOM puissent réaliser le Programme 2030, il faut mettre l'accent sur les chapitres du Plan d'action d'Addis-Abeba qui prévoient de mobiliser des ressources à travers les trois piliers du développement durable de façon équilibrée et cohérente; de veiller à ce que les flux financiers soient conformes aux objectifs de développement durable des pays; de refléter la nature intégrée du développement durable, y compris les effets potentiels sur de multiples objectifs et cibles de développement durable, et d'intégrer le principe de l'universalité du Programme 2030 tout en tenant compte de la diversité des stades de développement et des besoins des pays en développement.

49. Compte tenu de la spécificité des problèmes qu'ils rencontrent, les pays de la CARICOM demandent que leurs besoins et situations spécifiques soient pris en compte, notamment au regard de leur taille, de leurs capacités et du contexte local.

50. **M. Sareer** (Maldives) intervenant au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), dit que ces pays, du fait de leurs vulnérabilités, voient leurs capacités de mobilisation des ressources nécessaires à leurs besoins de développement directement compromises, notamment du fait du coût des transports et des communications. Les États insulaires dépendent lourdement de l'importation de biens et services divers. Dans nombre de ces pays, les activités d'exportation ont stagné ou ont beaucoup baissé. La faiblesse des prix mondiaux des exportations traditionnelles, l'impossibilité de s'adapter à l'évolution des marchés internationaux et l'adoption de politiques qui ont, de fait, pénalisé les exportations sont autant d'obstacles difficiles à surmonter.

51. L'AOSIS réaffirme que pour réaliser une croissance durable des échanges mondiaux et créer de nouvelles possibilités d'accéder aux marchés tout en veillant à ce que le régime commercial international tienne compte des besoins des petits États insulaires, le système commercial multilatéral doit être équitable. Il faut par conséquent mener des réformes sérieuses pour surmonter les insuffisances systémiques des institutions monétaires, financières et économiques internationales.

52. Les petits États insulaires en développement comptent parmi les pays les plus endettés du monde du

fait de facteurs structurels tels que le déclin du secteur des exportations, la chute des recettes touristiques et les aléas économiques liés aux risques naturels et aux changements climatiques. Leur secteur des exportations est largement dépendant de la pêche et de l'agriculture, deux activités gravement touchées par les changements climatiques qui pèsent sur les rendements agricoles et les volumes de pêche. Cette situation devrait donner lieu à de nouveaux cycles d'endettement, ce qui aggravera encore plus l'endettement actuel. Les efforts de reconstruction après les catastrophes naturelles et les actions d'adaptation aux effets des changements climatiques sont aussi des facteurs qui alourdissent le fardeau de la dette.

53. L'AOSIS salue la création du Forum sur le suivi du financement du développement, qui est un outil d'orientation des actions de mise en œuvre, de suivi des progrès accomplis dans les divers secteurs et de formulation de recommandations aux fins de l'exécution rapide des engagements pris dans le Plan d'action d'Addis-Abeba. Toute action tendant à traiter les questions de financement du développement en vase clos ou à travers une filière unique compromettrait la réalisation des objectifs définis par l'ensemble de la communauté internationale.

54. **M^{me} del Castillo** (République dominicaine) parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit qu'au quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CELAC, qui s'est tenu au début de 2016 à Quito, les participants ont souligné la nécessité d'exécuter les engagements pris dans le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement et dans le Plan d'action d'Addis-Abeba, afin de relever les défis du financement du développement et de créer un environnement favorable au développement durable. Ils ont notamment insisté sur le respect des engagements pris par les pays développés en matière d'APD.

55. Il faut faire face à la pauvreté, aux inégalités et à l'aggravation des problèmes économiques, sociaux et environnementaux pour aider les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays à revenu intermédiaire, à réaliser les objectifs de développement durable.

56. Pour financer le développement durable avec succès, il faut mobiliser et bien utiliser des ressources nouvelles et additionnelles et des ressources non financières – publiques, privées, internes et externes – et partager les connaissances et les enseignements tirés de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, en complément et non pas en remplacement de la coopération Nord-Sud. Il est préoccupant de constater que nombre de pays n'ont pas encore complètement rempli leurs engagements en matière d'APD. La coopération Sud-Sud est un outil privilégié de complémentarité, de solidarité, d'union, d'intégration et d'échange horizontal de connaissances entre les pays. L'Amérique latine et les Caraïbes possèdent une expérience tangible de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

57. La CELAC réaffirme combien il importe de renforcer l'architecture financière internationale afin de promouvoir la stabilité financière et les flux financiers nécessaires aux pays en développement, toutes sources confondues, notamment les IED. Il est important que l'environnement économique international soit favorable à l'appui aux actions de développement et aux politiques et programmes nationaux établis à cet effet, les systèmes commercial, monétaire et financier internationaux contribuant également au développement dans le cadre d'une gouvernance économique mondiale renforcée et améliorée. La CELAC est en faveur de la coordination et de la consolidation des activités en cours dans les diverses instances multilatérales afin de promouvoir la réforme du système financier international et le renforcement des actions relatives à l'architecture financière régionale qui correspondent au mandat, à la portée, à la réglementation, à la transparence, à la représentation et à la participation des pays en développement et encourage la poursuite d'un dialogue ouvert, inclusif et transparent.

58. Il faudra mobiliser tous les types de financement affectés au développement. Pour cela, la CELAC appuie avec force la redynamisation du partenariat pour le développement durable.

59. Les démarches fragmentées de diagnostic et de réduction de la pauvreté, ainsi que l'établissement de certaines priorités de développement à l'exclusion d'autres, déforment la situation réelle des pays à revenu intermédiaire. À cet égard, le Plan d'action d'Addis-Abeba a engagé les partenaires de développement à bien examiner et tenir compte des

besoins de développement divers et spécifiques des pays à revenu intermédiaire.

60. Il importe de respecter la marge de manœuvre et l'autorité des gouvernements nationaux pour ce qui est d'appliquer les politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable. Parallèlement, les initiatives nationales de développement doivent être appuyées par un environnement économique international favorable, notamment par des échanges internationaux, des systèmes monétaires et financiers fonctionnant en synergie et de manière cohérente, ainsi que par une gouvernance économique mondiale renforcée. La CELAC rappelle le contenu des paragraphes 129 à 132 du Plan d'action d'Addis-Abeba et espère que les mandats qui y sont cités seront mis en œuvre comme il convient.

61. Le Forum sur le suivi du financement du développement mérite d'être renforcé et mieux préparé, car il constitue le mécanisme premier de suivi des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement. La CELAC se réjouit de la tenue du Forum de 2017, au cours duquel aura lieu la Réunion spéciale de haut niveau avec les représentants des institutions de Bretton Woods, de l'OMC et de la CNUCED. Les États Membres, qui devraient être représentés à cette réunion au niveau le plus élevé possible, demandent que le choix des invités spéciaux, des animateurs et des intervenants soit effectué de façon équitable et en tenant compte de la représentation géographique.

62. **M. Bin Momen** (Bangladesh) prenant la parole au nom du Groupe des PMA, dit que le commerce représente une part importante des économies de ces pays, dont les exportations et les services ont réalisé une croissance annuelle moyenne de 7,6 % entre 2005 et 2015. Les PMA ont augmenté leur part des exportations mondiales de biens et de services commerciaux de 0,7 % en 2005 à 1,03 % en 2014. Cependant, les exportations des biens et services commerciaux de ces pays ont chuté de 20 % en 2015 pour s'établir à 0,9 % du total mondial et tomber sous les 1 % pour la première fois depuis la crise de 2009. En outre, la part actuelle du commerce des PMA est largement inférieure à l'objectif de 2 % défini dans le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2011-2020, qui doit être atteint avant 2020.

63. Cette situation reflète les grands problèmes qui empêchent les PMA de tirer parti des possibilités qu'offre le commerce international. Il faut donc prendre les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif arrêté dans le Programme d'action d'Istanbul. La pleine mise en œuvre de l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quota à tous les produits provenant de tous les PMA, la simplification et la transparence des règles d'origine, l'appui financier et technique en matière de renforcement des capacités commerciales et l'attention accordée aux barrières non-tarifaires sont des éléments d'une importance vitale pour les PMA.

64. En 2015, le montant total du stock de la dette extérieure des PMA a atteint 242 milliards de dollars, soit une augmentation de 72 % en 15 ans. La situation de la dette de ces pays s'est dégradée depuis la crise financière de 2008. Les ratios dette-PIB, dette-exportations et service de la dette-PIB se sont détériorés. Si les PMA qui ont bénéficié de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale ont vu leur situation s'améliorer quelque peu, ils sont encore nombreux à rester sous la menace du surendettement bien qu'ils aient mis en œuvre les initiatives. La communauté internationale doit donc traiter les nouveaux problèmes qui sont apparus depuis le lancement de l'Initiative PPTE.

65. Face à cette situation complexe et faute de mécanisme détaillé d'allègement de la dette, les PMA n'ont cessé de demander l'annulation de leur dette. Lorsqu'un pays remplit les critères relatifs aux PMA, il doit être éligible à l'effacement de la dette. Les PMA ont demandé à la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour effacer immédiatement l'encours de leur dette bilatérale et multilatérale. L'allègement de la dette doit être complémentaire à l'APD, sachant que la communauté internationale a pris des engagements en ce qui concerne la seconde.

66. Le Plan d'action d'Addis-Abeba souligne que les PMA ont un potentiel considérable pour contribuer à renforcer la croissance économique et la prospérité dans le monde, mais leur croissance reste contrariée par des problèmes structurels. Les PMA ont besoin d'investissements massifs pour surmonter les défis nouveaux et émergents tels que les changements climatiques, l'incidence croissante des catastrophes naturelles et les urgences de santé publique, les conflits, la chute des prix des produits de base et la

hausse des sorties de capitaux. Ils ont également besoin de bénéficier d'un traitement préférentiel, concessionnel et plus favorable pour accéder aux marchés, aux financements, aux technologies, au savoir-faire et à d'autres ressources, ainsi qu'à un traitement différencié et souple pour les engagements et obligations qu'ils prennent au niveau international.

67. Les IED sont essentiels au développement des PMA. Le Plan d'action d'Addis-Abeba souligne l'importance des régimes de promotion de l'investissement pour les PMA et de l'appui financier et technique dont ils doivent bénéficier. Les États Membres devraient créer, lors de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, un centre de soutien aux investissements internationaux consacré aux PMA placé sous les auspices de l'ONU. Ce centre constituerait un dispositif unique favorisant l'investissement étranger direct dans les PMA.

68. Saluant le lancement de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, la première réunion du Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et la première réunion du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, le Groupe des PMA préconise plus de coordination, de cohérence et d'homogénéité dans les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux. Le système financier international doit être renforcé, tout comme il doit soutenir les PMA en leur offrant une part plus grande de ressources. Ces pays doivent être universellement reconnus et entendus. Ils doivent participer au processus de prise de décision économique et financière à l'échelle mondiale.

69. **M. Bernardi** (Australie) intervenant au nom du Groupe de Cairns, qui est composé de 19 pays exportateurs de produits agricoles, dit que le Groupe a été créé il y a 30 ans pour défendre les intérêts de ces pays dans les domaines du commerce des produits agricoles et de la réforme et de la libéralisation de l'agriculture. Le paysage de la politique commerciale a beaucoup évolué au fil des ans, avec notamment la conclusion du Cycle d'Uruguay des négociations commerciales multilatérales, le lancement des nouvelles négociations de l'OMC dans le cadre du Cycle de Doha, l'accord sur les règles du commerce multilatéral dans le secteur agricole à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue en 2013 à Bali, et l'accord décisif sur l'élimination de toutes les

subventions à l'exportation conclu lors de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi. Ces résultats ont montré que les membres de la communauté internationale sont capables de se réunir à l'OMC et de convenir d'importantes réformes sur l'agriculture qui bénéficieront au commerce international, au développement et à la sécurité alimentaire pendant des dizaines d'années.

70. Depuis sa création, le Groupe de Cairns a fait de l'élimination des subventions à l'exportation un objectif prioritaire. Les subventions causent du tort aux agriculteurs dans le monde et ont des conséquences négatives sur les prix mondiaux des produits agricoles, l'investissement agricole et l'emploi salarié rural, tous ces facteurs contribuant à la pauvreté et compromettant la sécurité alimentaire des pays en développement. L'élimination des subventions à l'exportation est un objectif qui a été défini dans l'objectif de développement durable 2 sur l'élimination de la faim, la réalisation de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion de l'agriculture durable. Cette décision devrait être célébrée.

71. Cependant, les déséquilibres et les distorsions qui marquent le commerce mondial des produits agricoles persistent. Les moyens de subsistance des agriculteurs et la sécurité alimentaire de tous dépendent de l'effort de réforme à consentir en permanence. À l'approche de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, qui aura lieu en 2017 à Buenos Aires, les membres du Groupe de Cairns continueront à plaider pour des résultats concrets qui viendront enrichir les succès obtenus à Nairobi.

72. Un consensus est en voie de s'établir sur la question des subventions internes. Pendant 30 ans, le Groupe de Cairns a appelé à l'élimination des subventions internes qui faussent les échanges, ce qui a été fait dans une certaine mesure lors du Cycle d'Uruguay lorsque pour la première fois, ces subventions ont été limitées et assujetties à des règles commerciales internationales. Les membres du Groupe demandent d'instaurer une plus grande discipline pour réduire et limiter encore plus les subventions agricoles internes. Le Groupe souhaite que soit établi un environnement commercial plus juste pour l'ensemble des agriculteurs partout dans le monde. Lorsque des subventions importantes sont versées aux agriculteurs des pays développés, elles faussent le jeu du marché car elles favorisent les excédents de production et, par conséquent, la baisse des prix. Elles découragent

l'efficacité dans la production de biens alimentaires et pèsent négativement sur la sécurité alimentaire. Les agriculteurs des pays les moins avancés sont ceux qui pâtissent le plus de cette situation, mais ce problème affecte tous les agriculteurs, ce qui affaiblit l'économie mondiale. Pour le Groupe, la priorité doit aller à l'amélioration de l'accès aux marchés mondiaux et à la promotion de la concurrence à l'exportation.

73. Le Groupe de Cairns est déterminé à travailler avec les autres et à s'engager dans des discussions fructueuses sur les trois piliers de l'agriculture: l'appui interne, l'accès aux marchés et la concurrence à l'exportation. À Nairobi, l'OMC a montré qu'il était possible d'aboutir à des résultats tangibles dans le domaine agricole au bénéfice de tous les membres. Il est important qu'en 2017, l'Organisation renouvelle ce succès en Argentine.

74. **M^{me} Mahusin** (Brunei Darussalam) dit qu'on a beaucoup souligné la grande importance du commerce dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment les objectifs 8, 9 et 17. Le commerce restera donc au centre de l'attention. Compte tenu cependant des incertitudes économiques et financières actuelles, il est plus que jamais important de redoubler d'efforts pour consacrer un système commercial multilatéral permettant aux pays de commercer librement, quelle que soit la taille de leur économie. Il faut également s'abstenir d'ériger de nouvelles barrières commerciales pour pouvoir bénéficier comme il se doit du potentiel qu'offre le commerce, à condition de ne pas le neutraliser par de nouvelles mesures discriminatoires.

75. Il faut en outre promouvoir les actions d'intégration économique malgré l'opposition croissante à l'ouverture des marchés. Ces attitudes négatives montrent combien la cohérence des approches est importante malgré la diversité des stratégies de développement des pays. Les avantages et les possibilités qu'offre l'ouverture des marchés doivent être répartis équitablement, compte tenu de l'existence de poches d'extrême pauvreté dans diverses parties du monde.

76. Le commerce bénéficiant à tous est porteur de croissance équitable et inclusive et contribue aux actions de réduction de la pauvreté et d'élimination des disparités. L'action au sein de cadres multilatéraux ouverts à tous, tels que l'OMC, demeure privilégiée dès lors que son objectif est de traiter ces questions. Dans le contexte de l'OMC, il importe de maintenir

l'engagement post-Nairobi. Le Brunei Darussalam s'est joint à d'autres pays pour présenter son instrument d'acceptation de l'Accord sur la facilitation des échanges en décembre 2015 et encourage les autres pays à en faire de même, pour que cet instrument puisse entrer en vigueur le plus tôt possible.

77. Le Gouvernement de Brunei Darussalam est favorable aux accords qui visent à améliorer le commerce et l'investissement dans la région Asie-Pacifique, tels que le projet de Communauté économique de l'ASEAN, le Partenariat transpacifique et le Partenariat économique global régional des pays de la région Asie-Pacifique. Ces initiatives sont pertinentes compte tenu de la taille du marché intérieur. Les autorités de Brunei Darussalam plaident en permanence pour une stratégie de croissance tournée vers l'extérieur qui s'appuie sur les accords commerciaux conclus par le pays.

78. Les améliorations et les réformes internes ne viennent pas seulement compléter les actions de libéralisation du marché, elles sont également le garant du progrès durable. Sur le plan interne, le Brunei Darussalam a amélioré sa compétitivité globale à la faveur de réformes structurelles, dont la promotion de l'innovation et le recours à la technologie numérique, ce qui a permis aux petites et moyennes entreprises de devenir des acteurs directs et qualifiés dans des marchés plus grands. Les engagements pris à l'échelon régional ont aussi favorisé certaines mesures. L'ASEAN a ainsi pris deux ordonnances, l'une sur la protection des consommateurs et l'autre sur la concurrence, ce qui devrait créer un environnement plus propice à l'épanouissement des entreprises de toutes tailles.

79. En tant que petit pays en développement, le Brunei Darussalam est très attaché au maintien des marchés ouverts. Il s'emploie à diversifier son économie et à attirer les IED afin de se protéger des chocs et problèmes extérieurs. Les efforts de diversification devraient également contribuer à la création d'emplois de qualité et à la stimulation de la croissance économique à l'effet de réaliser les objectifs inscrits dans le programme national Wawasan Brunei 2035, qui doivent donner au pays stabilité et prospérité.

80. **M^{me} Natividad** (Philippines) dit que le commerce international a ralenti ces dernières années : la hausse de 1,5 % du volume des échanges de marchandises

dans le monde est la plus faible depuis la crise économique mondiale. L'OMC a prévu une faible croissance du commerce en 2016. En outre, les flux financiers internationaux en direction des pays en développement ont chuté en 2015 et devraient baisser encore plus en 2016, reflétant l'accroissement des risques et de l'aversion aux risques dans le monde, sans compter l'incidence élevée de la crise des microdettes. La faiblesse de la croissance économique et la reprise inégale dans le système financier international pourraient faire obstacle aux progrès en matière d'élimination de la pauvreté et limiter la capacité des États de mobiliser des ressources internes.

81. L'économie nationale a affiché une croissance de 7 % au deuxième trimestre de 2016 grâce à la solidité des politiques macroéconomiques, fiscales, monétaires et de l'investissement, de la transparence et de la gouvernance. Cependant, ce taux de croissance invite à un optimisme mesuré compte tenu de la fragilité de l'économie, des chocs économiques et de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, qui sont autant de facteurs potentiels à prendre en compte. La santé des principaux partenaires commerciaux du pays dans le monde, dont les États-Unis, la Chine, l'Europe et le Japon, devrait avoir un impact sur l'économie des Philippines.

82. Le commerce est un moteur essentiel de la réalisation des objectifs de développement durable. Les Philippines, qui demeurent un acteur actif et important de l'OMC, espèrent que l'élan récemment donné aux négociations permettra de conclure le Cycle de Doha. Elles ont récemment plaidé la cause des microentreprises et des petites et moyennes entreprises auprès de l'Organisation et présidé le Comité préparatoire de l'OMC sur la facilitation des échanges en 2016.

83. Les Philippines saluent le Conseil économique et social pour l'organisation de forums de suivi de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il faut cependant redoubler d'efforts pour réformer l'architecture financière internationale et faire en sorte que le commerce et le développement soient inclusifs et participatifs et que les voix des pays en développement soient entendues. Les crédettes devraient offrir des conditions de prêt réalistes pour aider les pays en développement à maintenir leur dette souveraine à des niveaux viables et préserver leur résilience financière.

84. Les Philippines mettent en place une réforme fiscale, investissent plus massivement dans l'infrastructure, s'efforcent de réduire les restrictions à l'investissement étranger, réduisent les coûts d'exploitation et renforcent les liens entre l'agriculture et l'industrie. Des réformes sont en cours pour freiner la fraude fiscale et élargir l'assiette fiscale. La réforme fiscale globale pourrait servir de catalyseur dans un ambitieux programme d'appel de fonds supplémentaires pour un montant de 1 000 milliards de pesos philippins destiné à des investissements publics sans précédent qui permettront de faire sortir près de 10 millions de Philippins de la pauvreté dans un délai de six ans et de transformer le pays en pays à revenu élevé avant 2040.

85. **M. Sukhee** (Mongolie) dit que le Gouvernement mongol attache une grande importance au rétablissement de la confiance des investisseurs et à la mise en place d'un environnement favorable à l'investissement. La croissance économique de la Mongolie a considérablement ralenti du fait de la chute des prix internationaux des produits de base, de dépenses budgétaires massives et de pressions sur la dette souveraine. La Mongolie s'emploie donc à élargir sa base économique à moyen terme, à assurer la stabilité macroéconomique, à diversifier la structure de son économie, à réduire sa vulnérabilité aux fluctuations des prix des produits de base, à atténuer les pressions sur la balance des paiements, à alléger le fardeau de la dette et à faire preuve de résilience économique.

86. La Mongolie se prépare à adhérer à l'Accord commercial Asie-Pacifique et envisage de lancer des négociations sur des accords de libre-échange avec l'Union économique eurasiennne et ses principaux partenaires commerciaux. Elle se prépare également à adhérer à l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Le Gouvernement a conclu un accord de partenariat économique avec le Japon, qui est entré en vigueur en juin 2016. Il continuera à négocier des accords de ce type avec d'autres partenaires commerciaux, car ceux-ci améliorent l'environnement des affaires et de l'investissement, la transparence et l'application des régimes douaniers et accélèrent le dédouanement des marchandises. Les parties à ces accords doivent appliquer des procédures douanières de façon prévisible, systématique et transparente.

87. Le premier sommet des présidents de la Mongolie, de la Chine et de la Fédération de Russie s'est tenu en 2014 au Tadjikistan. Lors du troisième

sommet, qui a eu lieu en 2016 en Ouzbékistan, un accord sur un couloir économique reliant les trois pays a été signé. Ce couloir économique favorisera les échanges transfrontières et facilitera le commerce et l'investissement, ainsi que la construction de voies ferrées, de routes et de lignes électriques entre les trois marchés.

88. **M. Sinha** (Inde) dit que l'on peut expliquer certaines inégalités criantes par le passé colonial, et d'autres par l'injustice qui caractérise les termes de l'action économique internationale. Parallèlement, on admet de plus en plus que les problèmes mondiaux appellent des réponses collectives, dont, par exemple, l'Accord de Paris, adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté à Kigali, et les objectifs de développement durable.

89. L'économie mondiale, qui est en phase de reprise progressive, présente une meilleure résilience et de nouvelles sources de croissance. La croissance est cependant plus faible que prévu et les risques persistent. Des problèmes se posent, dont la volatilité des prix des produits de base, la faiblesse des échanges commerciaux, l'importance de la dette publique et privée, les inégalités et le manque d'ouverture. Les conflits géopolitiques, le terrorisme, les flux de réfugiés, les flux financiers illicites et le « Brexit » (la décision du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de quitter l'Europe) ont renforcé les incertitudes qui pesaient sur l'économie mondiale. La croissance non créatrice d'emplois est également un sujet de préoccupation majeur.

90. Dans ce contexte, il importe de promouvoir en toute priorité des politiques de relance de la croissance économique. L'Inde renouvelle son attachement au système commercial multilatéral et au rôle central de l'OMC en tant que pierre angulaire d'un système commercial multilatéral réglementé, ouvert, transparent, non-discriminatoire et inclusif dans lequel le développement est au centre des activités.

91. La mobilisation de ressources suffisantes pour combler l'énorme déficit et répondre aux besoins de développement doit être au centre de l'attention. Les pays donateurs doivent honorer leurs engagements en matière d'APD de toute urgence. À cela s'ajoute le besoin de financements supplémentaires importants

pour la lutte contre les changements climatiques et les interventions humanitaires afin d'éviter que les ressources ne soient détournées des secteurs sociaux.

92. La création d'un mécanisme de facilitation des technologies pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable est une mesure à saluer. L'innovation est un moteur fondamental de la croissance et du développement durable. La recherche et le développement peuvent favoriser le développement durable à la faveur de l'édification de sociétés plus soucieuses de l'environnement et plus inclusives et de la lutte contre les divers aspects du fossé numérique.

93. Dans les pays en développement, l'évasion fiscale continue à entraîner des pertes financières supérieures aux montants perçus sous forme d'aide. La coopération internationale en matière fiscale revêt à cet égard une importance cruciale.

94. Pour mieux répondre aux intérêts des pays en développement, il est également essentiel de réformer le FMI. Des mesures positives ont déjà été prises en ce sens, dont la création de la Nouvelle Banque de développement par le Brésil, la Fédération de Russie, la Chine et l'Afrique du Sud (BRICS) et de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures.

95. La restructuration de la dette est une grande source de préoccupation pour les pays très endettés. Les retombées de la croissance doivent être largement partagées par tous. Lorsqu'elles sont liées aux besoins de développement, les politiques commerciales et d'innovation des pays en développement peuvent tirer parti de l'expansion des réseaux internationaux de production.

96. **M^{me} Naeem** (Maldives) dit que toute solution durable permettant d'éliminer la pauvreté passe par la lutte contre les changements climatiques. Les engagements pris au niveau international concernant les océans, la pêche illégale, l'énergie propre et la réduction des risques sont encourageants et particulièrement importants pour les Maldives dont l'économie est tributaire des océans.

97. Les Maldives sont composées de plus de 1 000 petites îles tropicales situées de part et d'autres de voies de navigation stratégiques dans l'océan Indien. Elles disposent d'un environnement marin diversifié. La superficie de la mer territoriale du pays est plus grande que celle de son territoire terrestre.

L'écotourisme et la pêche sont les principaux moteurs de la croissance économique. Classées parmi les 20 pays les plus pauvres de la planète au début des années 80, les Maldives ont affiché pendant les 30 dernières années de grands succès dans leur développement et sont devenues un pays en développement à revenu intermédiaire (tranche supérieure) disposant d'un PIB par habitant de plus de 7 000 dollars. Le PIB n'est cependant qu'un aspect de cette réussite. Depuis qu'il est sorti de la catégorie des PMA, le pays a dû faire face à nombre de problèmes pour accéder à des mécanismes de financement concessionnels et préférentiels. Les financements à une large échelle de projets d'infrastructures essentielles ne sont plus accordés.

98. De plus en plus confrontées à un ralentissement économique, les Maldives sont entrées en crise dans une position de faiblesse macroéconomique. L'économie s'est effondrée à la suite de la forte baisse des recettes du tourisme. La pêche a été gravement touchée par la diminution des stocks de poissons due aux changements climatiques, à l'acidification des océans et à la surpêche illégale dans certaines parties de l'océan Indien. La situation budgétaire du pays est difficile depuis le tsunami de 2004 et se dégrade encore plus dans un contexte de crise financière mondiale. Le financement des déficits est de plus en plus problématique compte tenu des options limitées de financement.

99. L'insoutenabilité de la dette constitue un problème crucial pour les petits États insulaires en développement car elle menace de remettre en cause tous les acquis du développement. La crise de la dette a créé de l'instabilité et des coûts supplémentaires. Elle a forcé les autorités à procéder à des coupes sombres dans les dépenses publiques. Dans les situations de surendettement, il n'y a pas de voie vers la croissance ni de possibilité d'éradiquer la pauvreté. La communauté internationale doit se pencher d'urgence sur les options offertes pour parvenir à une restructuration de la dette qui soit à la fois efficace, équitable et favorable au développement et à un mécanisme international de règlement de la dette.

100. **M^{me} Kharashu** (Biélorus) dit que la situation économique mondiale actuelle ne prête pas à l'optimisme. Les effets des crises financière et économique persistent. La croissance de l'économie mondiale demeure modeste faute de demande importante. Le volume des échanges commerciaux

s'accroît plus lentement que les taux de production et, si la situation ne s'améliore pas rapidement, le commerce pourrait afficher le taux de croissance le plus bas de l'après-guerre. Il faut que toutes les parties consentent des efforts dans le cadre d'un partenariat mondial renouvelé afin d'arriver à des niveaux de développement permettant de réaliser les objectifs de développement durable.

101. La CNUCED joue un rôle clef en tant qu'organisme des Nations Unies chargé de la coordination du commerce, du développement et de questions connexes dans les domaines de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Le consensus établi à la quatorzième session de la Conférence a été pleinement appuyé par le Bélarus, notamment les aspects concernant les pays à revenu intermédiaire. Dans ce contexte, les Nations Unies devraient élaborer un plan d'action favorisant la coopération avec ce groupe de pays. Le message premier de la communauté internationale est que personne ne doit être laissé de côté, bien qu'une catégorie entière de pays le soit.

102. Les institutions financières internationales doivent également préparer une stratégie de travail avec les pays à revenu intermédiaire et coopérer activement au renforcement des systèmes bancaires et financiers de ces pays afin de les aider à mieux affronter l'évolution des marchés financiers. Parallèlement, il ne fait aucun doute que les systèmes monétaire et financier internationaux doivent être radicalement réformés. La fonction première du FMI devrait être d'empêcher les crises financières, que ce soit au niveau mondial ou au niveau national.

103. Il est impératif de prendre d'urgence des mesures efficaces pour abolir les mesures économiques coercitives unilatérales qui ne sont pas prescrites par les organes compétents des Nations Unies ou qui sont incompatibles avec les principes du droit international prévus dans la Charte des Nations Unies.

104. L'intégration économique régionale est particulièrement importante pour le Bélarus car elle permet de résoudre bien des questions délicates. L'Union économique eurasiennne poursuit son développement. Elle compte cinq États membres. Des actions sont conduites avec les partenaires de l'Union pour élargir le système d'accords de libre-échange avec des pays tiers.

105. L'idée d'intégrer l'intégration repose sur une étude relative à des modèles probants de participation

de divers organismes chargés de l'intégration. Le Bélarus, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, accueillera prochainement une conférence internationale sur ce thème. Cette manifestation devrait contribuer à la promotion de la réalisation des objectifs de développement durable du point de vue des mécanismes d'intégration régionale.

106. Le Bélarus porte un grand intérêt à la participation au système commercial multilatéral de l'OMC. Il souhaite en devenir membre le plus tôt possible. C'est le seul pays membre de l'Union économique eurasiennne qui n'est pas membre du système commercial multilatéral. Le Bélarus est favorable à une adhésion non-discriminatoire et transparente des nouveaux États membres. Il faut à cet égard tenir également compte des possibilités économiques et commerciales offertes aux pays souhaitant adhérer à l'Organisation.

107. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a relevé les problèmes qui se posent aux pays à revenu intermédiaire. Il s'agit de la catégorie la plus large de pays qui ne bénéficient d'aucun plan d'action de la part des Nations Unies. Il faut remédier à cette situation.

108. **M^{me} Raviлова-Borovik** (Fédération de Russie) dit que la stagnation persistante de l'économie mondiale, la faiblesse des investissements et la volatilité des marchés financiers et des prix des produits de base sont préoccupantes car elles limitent la capacité des pays de financer la réalisation des objectifs de développement durable. Les systèmes monétaire, financier et commercial doivent fonctionner de manière plus coordonnée et plus transparente, les États ayant démontré qu'ils leur témoignaient une confiance accrue.

109. Les gouvernements nationaux doivent pleinement tenir compte de leurs ressources internes lors de l'élaboration de leurs stratégies de développement durable et œuvrer sans relâche à accroître la part des ressources qu'ils consacrent à la réalisation des objectifs de développement durable. Le renforcement des lois sur l'investissement et des régimes fiscaux peut aussi jouer un rôle significatif à cet égard, ainsi que l'établissement de partenariats public-privé et le développement de banques régionales. Dans ce contexte, la Fédération de Russie a appuyé l'adoption du projet de résolution du Conseil économique et social sur le renforcement du Comité d'experts de la

coopération internationale en matière fiscale et suit avec intérêt l'initiative de l'Équateur sur l'adoption d'un code de conduite sur les activités en mer.

110. La Fédération de Russie convient que les projets d'infrastructure, les technologies propres et à haut rendement énergétique, les soins de santé, l'éducation, les systèmes d'assainissement, le microcrédit et les services financiers doivent bénéficier de financements prioritaires. À cet égard, la Nouvelle banque de développement des BRICS prévoit d'allouer 2,5 milliards de dollars de crédits pour des projets favorisant la croissance mondiale et le développement. L'utilisation par la Banque des monnaies des pays BRICS, à laquelle s'ajoute une réserve commune, constituera une garantie contre la volatilité des marchés financiers.

111. Face à la dépendance accrue des pays à l'égard des prêts extérieurs, il faut faire preuve d'une plus grande responsabilité en maintenant l'endettement à un niveau soutenable. La fourniture en temps voulu de données objectives sur les niveaux d'endettement peut également, le cas échéant, contribuer dans une large mesure à faciliter les opérations de restructuration de la dette.

112. La Fédération de Russie compte participer activement au Forum sur le suivi du financement du développement. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a donné au Forum un mandat autonome et illimité pour mettre en œuvre le Programme 2030. Les tentatives tendant à ériger le Forum en comité préparatoire du Forum politique de haut niveau sur le développement durable sous l'égide du Conseil économique et social, y compris en programmant sa tenue juste avant la session du Forum politique de haut niveau, mettront à mal les accords conclus à Addis-Abeba. La Fédération de Russie attend avec impatience la publication du rapport de 2017 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, qui permettra de déterminer si le changement de programme était justifié ou non.

113. La Fédération de Russie attache une grande importance au commerce international lorsqu'il est mis au service du développement durable et se félicite des résultats obtenus à la quatorzième session de la CNUCED. Cependant, le manque de progrès dans les négociations du Cycle de Doha est inquiétant et il serait judicieux de mettre l'accent sur les points de l'ordre du jour dans lesquels les positions des pays se

rapprochent. Parallèlement, la Fédération de Russie appuie les négociations sur de nouveaux thèmes tels que le commerce électronique, les investissements, la concurrence, les services, les mesures antidumping, les subventions à la pêche et les accords commerciaux régionaux.

114. La Fédération de Russie est favorable aux processus d'intégration dans l'économie mondiale, qu'elle favorise à travers l'Union économique eurasiennne. L'Union procède régulièrement au démantèlement de barrières au commerce, à l'investissement, à la technologie et à la main-d'œuvre. En sa qualité de membres de cette Union, la Fédération de Russie apporte son appui à la coopération avec les autres pays et les organismes chargés de l'intégration. Se fondant sur le Maafikiano de Nairobi, document final de la quatorzième session de la CNUCED, la délégation russe prend note des perspectives de collaboration entre la CNUCED et l'Union économique eurasiennne pour renforcer le commerce et la coopération économique et régionale et réaliser les objectifs de développement durable.

115. S'agissant de l'aide à apporter aux pays qui sont en voie d'adhérer à l'OMC, la CNUCED devrait agir de façon plus pratique. Il est possible d'améliorer la qualité de ses réunions d'experts et des travaux de ses commissions. Elle devrait également renforcer et élargir son travail d'analyse et ses programmes d'assistance technique, notamment l'examen et la formulation de recommandations sur les barrières commerciales non-tarifaires.

116. **M. Chandra** (Indonésie) dit qu'en 2016, la croissance économique mondiale a stagné à 3 % et qu'elle devrait augmenter légèrement en 2017 pour s'établir à 3,4 %. Le manque de résilience de l'économie mondiale est préjudiciable à tous. Un grand nombre de réponses aux problèmes actuels se trouvent dans le renforcement du multilatéralisme. La communauté internationale doit donc œuvrer de façon résolue et solidaire à trouver des réponses coordonnées et globales aux effets de la crise de 2008 sur le développement qui persistent à ce jour.

117. Le commerce est un moyen important de réaliser les objectifs de développement durable, ce qui impose d'agir pour redynamiser le système commercial multilatéral et lui donner un nouvel élan. Les financements publics et privés doivent être adaptés aux exigences du développement durable. Cependant, des mesures concrètes doivent être prises pour que le

système financier international facilite l'allocation de ressources répondant aux besoins à long terme du développement durable. Il est également nécessaire d'investir dans l'infrastructure et la technologie pour faire face aux changements climatiques, couvrir les besoins dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services d'assainissement destinés aux pauvres et mettre les services financiers à la portée de tous.

118. Il a été encourageant d'entendre, à l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, que les banques multilatérales de développement étaient convenues de mieux harmoniser leur action et leur coopération en matière de collecte de données et d'informations, de promotion d'approches compatibles et efficaces, de renforcement de la préparation des projets et de promotion du financement de l'infrastructure. Il faut aussi réformer sérieusement les institutions financières internationales, notamment dans les domaines de la coopération fiscale internationale et de la restructuration de la dette.

119. **M^{me} Loe** (Norvège) dit que le Programme d'action d'Addis-Abeba a montré qu'il ne suffit pas de se concentrer exclusivement sur les formes traditionnelles de financement du développement. L'APD est importante. La Norvège alloue effectivement 1 % de son RNB à l'aide au développement, mais il faut trouver de nouvelles formes et sources de financement qui mobilisent des ressources bien supérieures à celles de l'APD. Cela est particulièrement important dans un environnement macroéconomique nouveau où la faiblesse de la croissance, des taux d'intérêt et de l'inflation sont la norme dans la plupart des pays.

120. La compétition pour l'investissement est rude, ce qui revient à tout faire pour mobiliser des ressources internes, c'est-à-dire l'impôt, plus efficacement, élargir l'assiette imposable et rendre les systèmes fiscaux plus efficaces. Les pays à faible revenu sont particulièrement vulnérables aux effets nocifs de l'érosion de l'assiette fiscale et au transfert des bénéficiaires.

121. La lutte contre les flux illicites de capitaux est le revers de la médaille. Selon certaines estimations, plus de 1 000 milliards de dollars, soit 7 fois plus que le volume de l'aide au développement, sont perdus chaque année en flux illicites de capitaux dans les pays en développement. En 10 ans seulement, ce problème, qui passait relativement inaperçu, est devenu un problème majeur de développement, en partie sous

l'effet de la publication des Panama Papers. Il faut continuer à s'en préoccuper.

122. Il est inquiétant de constater que la croissance du commerce mondial est inférieure à la croissance, déjà anémiée, de l'économie mondiale. Le commerce doit redevenir un moteur de la croissance. Un système commercial ouvert et réglementé est de nature à dynamiser l'activité. On devrait donc davantage utiliser le commerce comme un instrument de la politique de développement capable de contribuer à l'intégration des pays les plus pauvres dans l'économie mondiale.

123. L'emprunt joue un rôle important dans le financement des investissements, mais on constate des signes d'accumulation de la dette et de surendettement dans certains pays du fait de l'affaiblissement de l'activité économique. La situation économique actuelle est telle qu'il faut impérativement faire preuve de responsabilité en matière d'emprunt et de prêt. Il importe aussi de préserver le succès de l'Initiative PPTE.

124. La réalisation des objectifs de développement durable passe par la réduction de l'énorme déficit de financement des infrastructures. Il faut aussi appuyer les initiatives des acteurs émergents, le plus souvent en collaboration avec les banques multilatérales et régionales.

125. Enfin, les femmes constituent la moitié de la main-d'œuvre mondiale. Les ambitions définies à l'horizon 2030 ne seront réalisées qu'à la faveur de l'autonomisation économique et de la participation des femmes.

126. **M. Meza-Cuadra** (Pérou) dit que son gouvernement se réjouit de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui devrait compléter les moyens requis pour donner corps aux objectifs de développement durable. Pour éradiquer la pauvreté et assurer une prospérité durable aux générations futures, il faut assurer un suivi et un examen efficaces des actions menées dans le cadre d'une alliance redynamisée en faveur du développement durable.

127. Le Pérou a démontré qu'il était possible de transformer un pays en une génération. Au cours des 15 dernières années, la croissance économique du Pérou a permis à un quart de la population d'échapper à la pauvreté. Il est à espérer qu'au bicentenaire de son

indépendance, en 2021, le pays sera une démocratie prospère, ouverte à tous et durable dans laquelle la pauvreté ne touchera plus que 15 % au plus de la population et l'extrême pauvreté sera éradiquée. Cela est possible à travers une gestion macroéconomique rigoureuse et un respect de l'état de droit. Conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, l'économie a été dynamisée par la promotion de l'investissement privé et l'ouverture au commerce international, ce qui a abouti à une croissance durable de 6 % depuis le début du siècle.

128. La croissance économique a facilité la mobilisation de ressources supplémentaires pour financer le développement et lutter contre la pauvreté, par exemple grâce à des programmes de transfert d'argent qui ont amélioré les services de soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants et l'accès universel à l'eau et l'assainissement. La productivité et la compétitivité de l'économie dépend également de la transition vers le secteur structuré. Le développement centré sur la satisfaction des besoins des personnes passe par la création d'emplois décents qui permettent d'élargir l'assiette fiscale et, par conséquent, de renforcer le financement du développement. Les politiques d'ouverture du secteur des finances à tous et de numérisation des paiements, qui sont porteuses d'avantages transversaux favorisant la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable, bénéficient de la priorité du Gouvernement et sont menées dans le cadre de partenariats public-privé.

129. Cependant, des contraintes systémiques continuent à poser problème. Il faut redoubler d'efforts pour créer un environnement international favorable au développement durable et à la réduction des inégalités dans et entre les pays de façon à ne laisser personne de côté. Dans des pays comme le Pérou, l'éradication de la pauvreté et le développement durable sont problématiques. Bien que le pays soit classé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, les inégalités et les contraintes structurelles continuent à restreindre ses capacités d'investissement et de redistribution. Le Pérou est particulièrement vulnérable à la faiblesse de la croissance économique mondiale, aux fluctuations des prix des produits de base à l'exportation, aux changements climatiques et aux risques de catastrophes naturelles. En conséquence, la Deuxième Commission devrait mettre en œuvre les engagements pris à Addis-Abeba.

130. **M. Tiare** (Burkina Faso) dit que huit années après la crise financière, les problèmes qui se posent sont d'une grande acuité, notamment la chute des prix des produits de base, la persistance de la pauvreté et l'instabilité accrue des taux de change et des flux de capitaux. La situation est très préoccupante, en particulier dans le contexte du Programme de 2030.

131. Le commerce international est un déterminant important de la croissance et du développement dans le monde. Il est encore possible de tirer parti des retombées positives considérables du commerce international. Pour cela, le système commercial multilatéral doit s'ouvrir à tous sans discrimination. Les maigres progrès enregistrés dans le Cycle de Doha sont une source de grande préoccupation.

132. Il est également important de repositionner le système financier international et de l'adapter aux exigences du Programme 2030. Le système financier international, qui canalise l'épargne à des fins productives et d'investissement porteurs de croissance économique durable, est essentiel à la réalisation du Programme 2030. Les besoins financiers du Programme étant très importants, l'épargne mondiale publique et privée peut être d'une grande contribution si le système financier joue son rôle d'intermédiaire efficace pour canaliser ces flux conformément aux objectifs de développement durable.

133. La mobilisation et l'utilisation efficace des fonds alloués à l'APD, qui continueront à jouer un rôle fondamental dans la réalisation du développement durable, nécessitent des financements publics internationaux accrus et plus efficaces. Il importe également de renforcer la coopération Sud-Sud et de redoubler d'efforts dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et les flux financiers illicites. Le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement jouera un rôle décisif dans la mobilisation des financements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable à la faveur d'un renforcement de la coopération internationale.

134. Il sera important de veiller à la soutenabilité de la dette extérieure des pays. On estime que la mise en œuvre du Programme 2030 nécessitera entre 1 600 et 7 000 milliards de dollars par an pendant les 15 prochaines années. Si l'épargne, les IED et l'APD demeurent à leur niveau actuel, il faudra que le PIB de l'Afrique augmente de 15 % annuellement pour réaliser

l'objectif 1 qui est d'éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes partout.

135. Pendant quelques années, le Burkina Faso a connu une stabilité macroéconomique appréciable. De 2005 à 2015, le taux moyen de croissance a atteint 5,7 %. Le taux d'inflation était relativement bas. Le déficit commercial avait été résorbé et la dette était soutenable. Ces résultats étaient le fruit des importantes réformes menées dans les secteurs productifs, de la mobilisation des recettes fiscales et de la gestion macroéconomique globale, conduites avec l'appui technique et financiers de divers partenaires. Les résultats macroéconomiques ont cependant eu un impact limité sur la réduction de la pauvreté. Le Gouvernement a adopté un ambitieux plan de développement économique et social visant à améliorer substantiellement les conditions de vie de la population grâce à une transformation structurelle de l'économie nationale.

136. Pour renforcer la stabilité de l'économie mondiale, il est plus que jamais nécessaire d'adopter des politiques commerciales, financières et de la dette coordonnées au niveau mondial. S'ils sont menés de façon coordonnée, de tels efforts stratégiques seront déterminants dans la mise en œuvre du Programme 2030.

137. **M. Yap** (Singapour) dit que l'objectif ultime de la politique macroéconomique n'est pas la croissance en elle-même, mais la croissance mise au service de l'amélioration des conditions de vie de la population. Cependant, l'environnement économique mondial extrêmement difficile et volatile pose des problèmes à court et long termes du point de vue de la définition des priorités internes telles que l'emploi et la croissance, ainsi que des menaces à long terme concernant la réalisation des objectifs de développement durable. La question macroéconomique essentielle qui se pose aujourd'hui dans le monde est de trouver une solution à ces problèmes et de rechercher les fondamentaux solides d'une croissance mondiale inclusive et durable.

138. Pour faire face à la volatilité économique, Singapour agit sur les formes de croissance voulues et s'appuie sur diverses traditions intellectuelles, idéologiques et politiques. En substance, Singapour adopte les politiques qui donnent leurs fruits. C'est la raison pour laquelle sa monnaie flotte librement, mais dans une marge bien définie, dans le cadre d'un

mariage alliant l'efficacité du marché et la stabilité des prix pour soutenir la croissance et le commerce tout en contribuant à la gestion des taux d'intérêt internes et de l'inflation. Cette vision n'est peut-être pas partagée par tous, mais elle a été conçue pour répondre à la situation particulière du pays. Elle est donc la solution la plus appropriée.

139. Si d'aucuns croient aux avantages du commerce, le FMI a, pour sa part, indiqué récemment dans *Perspectives de l'économie mondiale* que les dissensions politiques et le consensus effrité sur les avantages du commerce compromettent de plus en plus la reprise de l'économie mondiale. La participation citoyenne, à la fois prompt et inscrite dans la durée, est donc essentielle. Une participation ouverte contribue à identifier les zones d'ombre, à surmonter les clivages idéologiques et à ouvrir un débat sur les compromis possibles. Au cours des dernières années, Singapour a agi de façon concertée pour favoriser la participation de la population et des milieux d'affaires à travers des échanges avec les services clientèle et d'autres actions telles que « Our Singapore Conversation » en 2013 ou les activités du Comité sur l'économie future. Ces efforts ont contribué à établir la compréhension et la confiance.

140. Après avoir commencé par envisager la création d'une bourse d'affaires pour financer l'innovation et améliorer la productivité, le Gouvernement a finalement décidé de créer un mécanisme automatique administré au moyen de crédits d'impôts et de déductions fiscales. L'objectif était d'éviter d'alourdir la charge de travail des entreprises et des fonctionnaires due aux demandes de crédits. Ces approches basées sur le pragmatisme, la participation et l'efficacité aident Singapour à faire face à ses problèmes économiques.

141. Singapour est bien entendu favorable à un environnement international ouvert, transparent, assis sur des principes et des règles, qui permette à tous les pays d'agir dans un cadre loyal tout en conservant leurs propres choix de développement. Les Nations Unies et les autres organisations internationales ont un rôle clef à jouer en matière de coopération et de promotion d'un système multilatéral réglé. Cette question est importante sur le plan de la politique macroéconomique, celle-ci pouvant être la cible d'effets transfrontières réels.

142. **M. Kaunda** (Zambie) dit qu'en Afrique subsaharienne, on estime que l'année 2016 sera marquée par un ralentissement économique dû à la poursuite de la chute des prix des produits de base, à des conflits géopolitiques et civils dans certains pays, aux effets des changements climatiques et à la difficulté de financer les déficits budgétaires et les programmes d'investissements publics. Par conséquent, les positions extérieures de la plupart des pays tributaires des ressources naturelles, dont la Zambie, ont continué à se dégrader au cours des deux dernières années, pesant ainsi sur les réserves en devises et les taux de change.

143. La Zambie, qui dépend des échanges commerciaux, n'a pas été épargnée par l'intensification des chocs externes et des pressions internes. La faiblesse de la croissance a freiné la demande de cuivre et poussé à la baisse les recettes en devises, ce qui a créé une pression sur le taux de change et pesé sur la mise en œuvre correcte du budget. La chute des recettes d'exportation, qui a été supérieure aux attentes, a creusé le déficit de la balance commerciale. Les autres contraintes internes, dont des problèmes d'alimentation électrique et de pression fiscale, auxquels s'ajoutent les déficits des comptes courants, ont pesé sur la stabilité macroéconomique. Le Gouvernement zambien a donc demandé à ses partenaires de développement de lui venir en aide pour mettre l'économie nationale à l'abri des chocs externes et poursuivre l'effort de développement dans les divers secteurs de l'économie.

144. La Zambie accorde à la question de la soutenabilité de la dette la plus grande importance. Elle a continué à mettre en œuvre des stratégies très prudentes de gestion de la dette. L'étude de soutenabilité de la dette la plus récente a été conduite en 2014 et bien que le niveau d'endettement soit demeuré correcte, une autre analyse du même type est attendue à la fin de 2016.

145. Avec la mise en œuvre du Programme 2030 et du septième plan de développement national, qui devrait être adopté en janvier 2017, la Zambie ouvre de nouvelles perspectives pour son économie et le bien-être de sa population, notamment les franges les plus vulnérables. L'adversité doit être transformée en opportunité grâce à la diversification économique et à l'autonomisation des citoyens.

146. **M. Fox-Drummond Gough** (Brésil) dit qu'on ne saurait trop insister sur l'importance que revêt un

système commercial multilatéral stable, transparent, réglementé et tourné vers le développement dans lequel seraient mis en œuvre des mécanismes adéquats de traitement spécial et différencié permettant aux pays en développement de préserver leur marge de manœuvre et d'adapter leurs politiques nationales à leurs besoins de développement.

147. Le Brésil est très préoccupé par les déformations qui faussent gravement le système commercial multilatéral au détriment de l'agriculture, et, par conséquent, au détriment du développement. La communauté internationale n'a même pas commencé à traiter la question des barrières au commerce des produits agricoles maintenues par les pays développés, notamment les subventions agricoles qui faussent les échanges commerciaux et ont des répercussions directes et négatives sur la production agricole des pays en développement.

148. La communauté internationale doit continuer à lutter plus activement contre le protectionnisme sous toutes ses formes. Les barrières tarifaires, telles que les crêtes tarifaires et en particulier l'escalade tarifaire, doivent être dénoncées pour le mal qu'elles causent aux pays en développement qui s'efforcent d'augmenter la valeur ajoutée de leurs exportations. Les subventions à l'exportation des produits agricoles, qu'il était prévu d'éliminer en 2013, ont dépassé leur durée de vie prévue. Les protections non tarifaires telles que les barrières techniques et les mesures sanitaires et phytosanitaires ne doivent être appliquées qu'au titre des normes convenues sur le plan multilatéral et, dans le cas de l'agriculture, suivant des données scientifiques solides.

149. Les effets cumulés de ces mesures créent des obstacles aux pays en développement qui souhaitent progresser dans les chaînes de valeur mondiales et compromettent la promotion de leur transformation structurelle.

150. Comme cela a été convenu à Addis-Abeba, chaque pays est responsable au premier chef de son développement économique et social et il est essentiel qu'il dispose d'une marge de manœuvre et d'un pouvoir d'action pour mettre en œuvre ses politiques nationales et ses stratégies de développement. Il faut également que l'environnement international soit porteur et soutienne les échanges internationaux et les systèmes monétaires et financiers pour améliorer les synergies et la cohérence, et favoriser une gouvernance

économique mondiale renforcée. Il est en outre fondamental de respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées des pays développés et des pays en développement en tenant compte des réalités nationales, des capacités et des niveaux de développement différenciés, ainsi que des politiques et priorités nationales de chaque pays.

151. L'adoption du Programme 2030 est une occasion historique pour faire en sorte que le système commercial international s'appuie sur des approches favorisant le développement et contribue à la réforme de l'architecture financière internationale dans le sens d'une plus grande représentativité, d'une plus forte légitimité et d'une efficacité accrue. La réforme de la gouvernance doit aboutir à un renforcement des moyens de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le commerce et les financements, mais aussi au développement des capacités et au transfert des technologies de façon à ce que les pays en développement puissent œuvrer à la réalisation du développement durable grâce à une transformation structurelle de leur économie.

La séance est levée à 18 h 5.